

Barenton-Bugny, le 14 octobre 2022

NOTICE D'INFORMATION
Séjour raquettes à Bois d'Amont du 04 au 11 mars 2023
BOIS-D'AMONT (39220)
N° FR012480

Cher(e)s adhérent(e)s,

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne vous propose un séjour raquettes dans le Jura du samedi 04 au samedi 11 mars 2023. Ce séjour est ouvert aux adhérent(e)s FFRandonnée titulaires d'une licence en cours de validité (attention : Pensez à renouveler votre licence pour la saison 2022-2023).

Nombre de participants: 40 au minimum - 60 maximum

Les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception avec priorité aux préinscrits

PROGRAMME

samedi 04 mars 2023 :

Départ de Saint-Quentin, Laon et Château-Thierry en autocar en direction du Village Vacances de Bois d'Amont dans le Haut-Jura (39220). Arrivée dans l'après-midi. Installation dans les chambres.

Dimanche 05 mars 2023 :

Matin : récupération du matériel raquettes

Après-midi raquettes.

Lundi 06 mars 2023 :

Matinée et après-midi raquettes

Mardi 07 mars 2023 :

Journée raquettes en Suisse **[nouveau]**

Mercredi 08 mars 2023 :

Découverte de la ville de Genève, déjeuner au restaurant puis direction Yvoire, la cité médiévale classée parmi les plus beaux villages de France. Commentaires de notre guide et temps libre puis traversée en bateau du lac Léman depuis Yvoire jusqu'à Nyon. **[nouveau]**

Jeudi 09 mars 2023 :

Journée raquette

Vendredi 10 mars 2023 :

Matinée et après-midi raquettes

Samedi 11 mars 2023 :

Départ du Village Vacances en autocar dans la matinée en direction de Château-Thierry, Laon et Saint-Quentin.

HEBERGEMENT

L'hébergement se fera au Village Vacances Cévéo « Bois d'Amont »

167 Montée du Val d'Orbe 39220 BOIS D'AMONT

Tél. : 03 84 60 95 47 - mail : accueilbda@ceveo.com

Site internet : www.ceveo.com/village/village-club-de-bois-damont-hiver

Aux portes de la Suisse, accolé à la station des Rousses, le petit village de Bois d'Amont niché à 1070m d'altitude, offre un point de vue magnifique sur les montagnes du Haut-Jura et la forêt toute proche. L'exceptionnel domaine « nordique » est idéal pour tous les passionnés de ski de fond, les amateurs de nature préservée et de balades surprenantes en raquettes ! De retour au Village Vacances, c'est l'espace détente et son bassin d'agrément qui vous promettent de savoureux instants de quiétude.

Comité départemental de l'Aisne

1 chemin du pont de la planche 02000 Barenton-Bugny

Tél. 03 23 79 09 35 – e-mail : aisne@ffrandonnee.fr - site : www.aisne-rando.com

Comité bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS n°IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **660 €** par personne, en pension complète, en chambre double ou twin.

Supplément pour chambre individuelle : **140.00€ par personne** pour le séjour.

Ce prix comprend :

- L'hébergement sur la base de 2 personnes par chambre : lits faits à l'arrivée, linge de toilette et ménage de fin de séjour compris. Changement du linge de toilette et repasse ménage 1 fois dans le séjour.
- La pension complète, du dîner du samedi 04 mars 2023 au petit-déjeuner du samedi 11 mars 2023.
 - apéritif de bienvenue. Café/tisane aux déjeuners pris sur le village
 - ¼ de vin inclus par personne par repas pris sur le village
 - Possibilité de déjeuner sous forme de panier-repas
 - Accès à l'espace forme (sauna, hammam et petite piscine)
- La taxe de séjour
- 5 demi-journées raquettes accompagnées, raquettes incluses.
- 2 journées raquettes accompagnées, raquettes incluses, dont 1 en Suisse
- La journée en Suisse (Genève, Yvoire et Lac Léman)
- Les pourboires aux différents accompagnateurs
- Les animations de soirée
- Le transport de Saint-Quentin, Laon et Château-Thierry jusqu'au village de Bois d'Amont aller-retour en autocar climatisé.
- La contribution à l'extension d'immatriculation tourisme fédérale
- Les frais de dossier

Ce prix ne comprend pas :

- Les déjeuners des samedis 04 et 11 mars 2023 (premier et dernier jour)
- Le supplément chambre individuelle (20.00€ par pers. par nuit, selon disponibilité, soit 140.00€ pour le séjour)
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS

Inscriptions avant le 15 novembre 2022 en retournant le bulletin d'inscription dûment complété accompagné de 3 chèques libellés à l'ordre du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne (CDRPA):

- **Un premier chèque de 220€/personne d'acompte (mis en banque au 15 novembre 2022)**
- **Un second chèque de 220€/personne (mis en banque au 15 décembre 2022)**
- **Un troisième chèque de 220€/personne (ou de 360€ si supplément chambre individuelle) pour solde (mis en banque au 15 janvier 2023)**

Ces documents devront être retournés au :

Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Aisne
1 Chemin du Pont de la Planche
02000 BARENTON-BUGNY

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous avez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi (un bulletin par personne)

Attention : aucune assurance facultative ne pourra être souscrite à postériori. Règlement au moment de l'inscription. Chèque à faire à part, à l'ordre du Comité de Randonnée de l'Aisne.

FRAIS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

En fonction de la date d'annulation, les indemnités forfaitaires suivantes seront retenues :

- Plus de 30 jours avant le début du séjour : 13 % du montant total dû
- De 30 à 21 jours avant le début du séjour : 25 % du montant total dû
- De 20 à 8 jours avant le début du séjour : 50 % du montant dû
- 7 jours et moins avant le début du séjour : 100 % du montant dû

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence du Comité de l'Aisne ou sur le site du Comité : <http://www.aisne-rando.com> (rubrique « séjours et voyages »)